# Les Infos municipales

# Beaucé

DÉCEMBRE 2022
N° 78

# Le mot du Maire

2022 se termine avec différentes crises internationales, mais cette année est particulièrement marquée par un conflit armé aux portes de l'Europe. Le 11 novembre dernier nous commémorions la fin de la « der des der » ; les cérémonies du souvenir patriotique nous révèlent alors toute leur importance pour la transmission du devoir de mémoire vers les générations futures, nous rappelant sans cesse que la Paix demeure fragile.

Nous avons appris à vivre avec la Covid et ses différentes vagues de contamination, pour de nouveau profiter au mieux de nos associations, de nos équipements de loisirs, sportifs ou culturels. Vous découvrirez dans les pages suivantes les actions des nombreux bénévoles qui entretiennent le bien vivre ensemble dans notre commune.

Nos jeunes élus du C.M.J. mènent une action vers nos ainés. En coordination avec le CCAS une distribution de paniers d'étrennes s'est effectuée ces derniers jours .

En accord avec le CCAS, nous lançons une action « Un enfant, Un arbre » contribuant à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Nous n'avons pas attendu la crise énergétique pour mener des actions visant à diminuer nos consommations. Avec la perspective de +247% du tarif de l'électricité nos efforts devront se poursuivre. Vous le comprendrez, une des conséquences sera une décoration minimale de notre bourg à l'occasion des fêtes.

A travers ce bulletin, vous prendrez connaissance du travail de vos élus et de l'état d'avancement des projets structurants, préparant l'avenir de notre commune.

* la révision du P.L.U. se poursuit. La phase diagnostic avec les approches agricole et bocagère touche à sa fin. La prochaine réflexion à mener concernera principalement notre adaptation aux nouvelles exigences du Zéro Artificialisation Nette des sols à l'horizon 2050.

*le projet d'aménagement de l'entrée Ouest du bourg est toujours à la phase d'étude, puisque progressivement des problémes de réseaux et fonciers apparaissent.

* le Pôle Culturel Sportif Intergénérationnel ( PCSI) avance à son rythme, maisnécessite également des études complémentaires.

Comme vous pouvez le constater tout cela demande du temps avant concrétisation !

Concernant le « feuilleton » Grand-Frais/Zone commerciale Beauséjour, la troisième saison va démarrer ! Il est souhaitable que notre « co-scénariste fougerais » trouve une fin heureuse pour l'est du territoire. Il se doit de respecter le choix démocratique de l'ensemble des élus qui compose le Pays de Fougères qui ont exprimé un projet global d'aménagement du territoire. Ne nous privons pas de cette dernière opportunité de développement autour de Fougères.

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, j'aurai enfin le plaisir de vous accueillir, avec l'ensemble de l'équipe municipale, le Samedi 21 Janvier à 11H00 salle des sports, pour la cérémonie des Vœux. A cette occasion, je mettrai à l'honneur mes deux prédécesseurs, Marcel Guidecoq et Jean-Louis Lagrée.

En mon nom et celui du Conseil Municipal, il me reste à vous souhaiter, chers habitants de Beaucé, de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

Bien cordialement, Stéphane IDLAS.

Le Comité de rédaction et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une bonne année 2023

**SITE INTERNET :**
**www.beauce35.fr**

**SOMMAIRE**


| | |
|---|---|
| Le mot du Maire | 2 |
| Brèves du Conseil | 3/5 |
| Urbanisme | 6/9 |
| Infos pratiques | 10/15 |
| Actualités | 16/24 |
| Vie Communale | 25/27 |
| L'hôtel de Beaucé | 28 |
| Vie Associative | 29/40 |
| École | 41/45 |
| Agenda | 46/47 |


**HORAIRES MAIRIE :**

**Ouverture au public :**
Lundi au Jeudi: 8 H 30 à 12 H 30
Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 / 13 H 30 à 17 H 00
Samedi : 9 H 00 à 12 H 00

**Permanences Maire :**
**Lundi : 8 H 30 à 12 H 00**
**Mercredi : 10 H 00 à 12 H 00**
**Vendredi : 8 H 30 à 12 H 00**

**Permanences Adjoints :**
Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00
Samedi : 8 H 30 à 10 H 00

# Brèves du conseil

**Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans cette rubrique ou regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « beauce35.fr »**

## Régularisations pour l'attribution de subventions.

A la suite d'une erreur matérielle il a été mentionné lors de l'attribution des subventions pour l'exercice 2022 que l'aide allouée à l'A.D.M.R. était fixée à 0.35 € par habitant au lieu de 1 € comme c'était le cas en 2021.

D'autre part, l'Association de chasse ACF qui intervient pour le prélèvement des ragondins et des animaux considérés comme nuisibles, n'a bénéficié d'aucune subvention.

Une régularisation s'impose au niveau de l'ADMR en attribuant à cette association une aide complémentaire de 0.65 €/ habitant, soit 905.45 € pour l'exercice 2022 et en attribuant à l'Association de chasse ACF une aide de 200 € pour cette année.

## Rappel sur le calcul du taux d'imposition.

Monsieur le Maire souhaite rappeler qu'en application de l'article 29 de la loi de finances 2020-1721 du 29 décembre 2020, un transfert de la taxe foncière départementale sur le foncier bâti vers la Commune s'est opéré afin de compenser la disparition du produit résultant de la disparition progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

**La conséquence s'est traduite par l'ajout du taux départemental de 19.90 % au taux actuel communal de 18.60 % donnant un total de 38.50 %.**

**Cela ne change donc rien pour le contribuable si ce n'est que sur son avis de taxe foncière, la colonne « département » disparaît.**

Compte tenu de cette modification, les taux proposés pour l'année 2022 sont donc les suivants :

- Foncier bâti 38.50 % *(18.60% + 19.90%)*
- Foncier non bâti... 47.22 %

## Réalisation de travaux sur une canalisation d'eaux pluviales.

L'Entreprise SOTRAV a réalisé des travaux sur la canalisation d'eaux pluviales située à l'intersection de la rue de Bretagne et de la rue du Soleil Levant, pour un montant total de 1 428.00 € t.t.c. comprenant le raccordement de la propriété riveraine. Le propriétaire a pris à sa charge 50% de la facture.

## Convention avec des riverains pour l'utilisation d'une parcelle communale.

La parcelle cadastrée section AD n° 139 d'une superficie de 42 m² appartient à la Commune, et se situe à l'intersection de la résidence de Pontlevoy et de l'allée des Lilas. Les proches riverains domiciliés 1 Résidence De Pontlevoy ayant émis le souhait de s'en porter acquéreurs, il a semblé préférable de conserver ce bien en acceptant sa mise à disposition gracieuse. Une convention a donc été établie entre les deux parties.

## Promotion territoriale des sentiers de randonnée.

La proposition d'une offre de randonnées de qualité, répondant aux attentes actuelles des pratiquants, constitue un enjeu important pour la promotion et la fréquentation du territoire de Fougères Agglomération. Afin de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, une convention de partenariat a été signée entre Fougères Agglomération et la Société Publique Locale Destination Fougères. Les objectifs sont les suivants :

- accompagner l'actualisation et le développement d'une offre de randonnée en boucle multi-pratiques de qualité et valorisant le territoire.
- accompagner la structuration d'itinéraires attractifs.
- s'appuyer sur l'ensemble de l'écosystème des acteurs qui œuvre à la structuration de cette filière.

Etant fortement intéressée par ce programme de valorisation des sentiers de randonnée, la commune s'y est inscrite.

## Affectation d'une adresse pour la création d'une nouvelle activité.

Une agence d'ALPHA MÉDICAL vient de s'installer dans des locaux implantés sur la parcelle cadastrée AA n° 6 située à Beaucé, lesquels sont issus de bâtiments plus vastes se trouvant quant à eux sur le territoire de la Ville de Fougères et accessibles depuis la rue Colbert. De ce fait, l'activité d'ALPHA MÉDICAL ne peut être desservie que depuis cette même voie, via l'accès qui menait précédemment à l'ancienne déchetterie. Une adresse spécifique devant être attribué au lieu occupé, il est proposé d'appliquer le numérotage actuel en y insérant le n° 29 Bis. Donc l'adresse de la parcelle cadastrée section AA n° 6 est : **29 Bis rue Colbert 35300 FOUGERES.**

## Aide de l'Etat.

Faisant suite à l'acquisition de 10 détecteurs CO2 destinés à équiper les locaux de l'école publique, les services de l'État nous ont accordé une aide de 1 368.00 € au lieu de 820.00 € prévus initialement.

## Attribution des crédits pour les fournitures scolaires et le fonctionnement de l'école.

Le nombre d'élèves présents le jour de la rentrée scolaire 2022-2023 était de 159.

La participation communale pour le fonctionnement de l'école (sorties scolaires, transport, etc… ) durant l'année scolaire écoulée avait été fixée à 28 € par élève représentant une enveloppe de 4 480.00 €. Les dépenses correspondantes ont été acquittées par la Mairie pour un total de 4 162.00 € sur présentation de factures, laissant un solde créditeur de 318.00 €.

En ce qui concerne les fournitures scolaires, la participation communale avait été fixée à 47 € par élève pour l'année 2021-2022, soit 7 520.00 € pour 160 élèves. A la date du 31 Août 2022 un montant de 7 500.28 € avait été consommé, dont 5 584.65 € pour les fournitures scolaires ; 1 465.09 € pour les manuels scolaires et 450.54 € pour du petit matériel, laissant un solde positif de 19.72 €. En fonction de ces informations il est décidé que pour l'année scolaire 2022-2023 :

- de maintenir à 28 € par enfant présent à la rentrée, la participation communale pour le fonctionnement de l'école, soit une enveloppe budgétaire de 4 452 €, les factures étant réglées par la Mairie.
- de maintenir la participation de la Commune aux voyages scolaires, à 12 € par élève.
- de maintenir la participation de 47 € pour chacun des 159 élèves inscrits, afin de procéder à l'achat des fournitures scolaires, lesquelles seront payées sur facture directement par la Mairie. Les crédits attribués s'élèvent donc à un total de 7 473 € pour la période comprise entre le 1er septembre 2022 et le 31 août 2023.

# Brèves du conseil

## Répartition des charges de fonctionnement de l'école publique – 2022-2023.

En prenant en compte les dépenses de fonctionnement liées aux personnels, aux bâtiments ainsi qu'aux activités scolaires, il en ressort que les coûts par élève sont les suivants :

- par élève de maternelle ..... 1 952.30€
- par élève de cours élémentaire ..... 408.39 €

En fonction de ces données le calcul des participations qui ont été demandées au titre de l'année 2022-2023 tiendra compte de la délibération du 15 Septembre 2004, concernant l'abattement de 20 % appliqué sur le montant global de chacune des participations des communes suivantes :

| Communes | Elèves de Maternelle (rentrée 2021) | | | Elèves d'Élémentaire (rentrée 2021) | | | Total | Abattement | Participation |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Coût par élève | Nombre | Total | Coût par élève | Nombre | Total | général | 20% | due |
| FLEURIGNÉ | 1 952.30 | 09 | 17 570.07 | 408.39 | 20 | 8 167.80 | 25 738.50 | 5 147.70 | **20 590.80** |
| LA CHAPELLE JANSON | 1 952.30 | 03 | 5 856.90 | 408.39 | 06 | 2 450.34 | 8 307.24 | 1 661.45 | **6 645.79** |
| LA SELLE EN LUITRÉ | 1 952.30 | 11 | 21 475.30 | 408.39 | 19 | 7 759.41 | 29 234.71 | 5 846.94 | **23 387.77** |
| LUITRÉ DOMPIERRE | 1 952.30 | 00 | 0 | 408.39 | 03 | 1 225.17 | 1 225.17 | 245.03 | **980.14** |
| FOUGÈRES | 1 952.30 | 00 | 0 | 408.39 | 02 | 816.78 | 816.78 | 163.36 | **653.42** |
| LÉCOUSSE | 1 952.30 | 00 | 0 | 408.39 | 01 | 408.39 | 408.39 | 81.68 | **326.71** |
| SAINT GERMAIN EN COGLÈS | 1 952.30 | 00 | 0 | 408.39 | 01 | 408.39 | 408.39 | 81.68 | **326.71** |
| **TOTAUX** | | **24** | **46 855.20** | | **52** | **68 091.48** | **48 091.48** | **13 618.30** | **54 473.18** |

## Renouvellement des contrats des personnels en renfort.

Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, trois enfants en situation de handicap sont scolarisés à l'école publique René Guy Cadou, lesquels bénéficient par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapés) d'un accompagnement durant le temps de restauration et de la pause méridienne. La Commune doit donc mettre en œuvre l'accompagnement de ces enfants pendant la période comprise entre 11 h 30 et 13 h 00, par les accompagnantes des Élèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) déjà en charge de ces enfants sur le temps scolaire.

D'autre part, l'encadrement des enfants sur le temps périscolaire nécessite le renouvellement d'un emploi non permanent d'agent d'animation pour l'année scolaire 2021-2022.

- les emplois non permanents d'A.E.S.H. sont renouvelés depuis le 1er Septembre 2022, et ce pour toute la durée de l'année scolaire 2022-2023.

- l'emploi non permanent d'agent d'animation des temps récréatifs et de la garderie scolaire est aussi renouvelé.

## Fixation d'un tarif de repas spécifique aux enseignants.

Depuis le 21 Juin 2022, les tarifs des repas servis au restaurant scolaire ont été définis, parmi lesquels le prix à destination des adultes fixé à 8.40 €. Ce tarif semblant dissuasif vis-à-vis des personnels enseignants susceptibles de déjeuner sur place, il est donc décidé d'appliquer un barème identique aux enfants de classe élémentaire soit 5.10 €.

## Encaissement de l'aide attribuée dans le cadre du programme CEE TPCV.

L'Agence locale de l'énergie du Pays de Fougères a attribué à la commune une aide de 3 780.76 € dans le cadre du programme CEE TPCV. Cette aide se décompose de la manière suivante :

- 1ère phase de rénovation de l'éclairage public 2 109.24 €
- Isolation de combles et de toiture de l'école … 730.30 €
- Système de ventilation double flux à l'école 941.22 €

## Déplacement de candélabres.

Au cours de la réalisation de la 2ème phase des travaux de rénovation de l'éclairage public, le déplacement de 2 candélabres a été sollicité par les proches riverains. Il se trouve en effet que les mâts d'éclairage situés respectivement 16 allée des Jonquilles et 5 allée des Primevères sont positionnés au niveau des entrées de garage. L'origine du problème semble provenir d'une mauvaise implantation des constructions lors de leur création. Les propriétaires actuels n'étant pas responsables de cet état de fait, il est proposé de faire effectuer le déplacement de ces 2 luminaires par l'Entreprise CITEOS en charge de la rénovation du réseau. Ces travaux ont été effectués par l'Entreprise CITEOS pour un montant de 3 000 € t.t.c.

## Contrat pour l'emploi de l'animatrice de l'espace-jeux RITOURNELLE.

L'espace-Jeux RITOURNELLE destiné aux enfants âgés de 0 à 3 ans a été mis en place sur la Commune en 1994, et s'adresse aux assistantes maternelles ainsi qu'aux parents des enfants. L'animatrice

# Brèves du conseil

Agnès LE MOUILLOUR qui était en charge de la structure depuis le 1er septembre 2010, a démissionné en juillet 2022. Afin de pallier à ce départ, Monsieur le Maire avait pris l'attache de Monsieur le Maire de LAIGNELET en le sollicitant pour l'intégration du RIPAME des 7 lieux devenu entre-temps le R.P.E. (Relais Petite Enfance). Les négociations étant toujours en cours, la municipalité a décidé de recruter une nouvelle animatrice : Julie JARRELL pour la période comprise entre le 12 septembre 2022 et le 7 juillet 2023 ce qui permet de maintenir le fonctionnement de l'espace-jeux Ritournelle en attendant l'éventuelle intégration du R.P.E.

## Diagnostic des réseaux d'eaux pluviales rue de bretagne.

Suite au diagnostic récemment réalisé par HYDRACOS sur les réseaux d'eaux pluviales situés rue de Bretagne, au niveau de l'emprise concernée par le projet d'aménagement, il en résulte qu'une partie des équipements doit être remplacée compte tenu des désordres observés (perforation des canalisations, effondrements, etc…), ou bien chemisée lorsque cela est possible. Le montant de ces travaux est estimé au montant de 101 300 € h.t. qui vient s'ajouter au programme de travaux initial.

## Réforme du reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI de rattachement.

Auparavant, aux termes de l'article L 331-2 du Code de l'urbanisme, les Communes pouvaient reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales. L'article 109 de la loi de finances pour 2022 (loi du 30 décembre 2021) est venu modifier les mots « *peut être* » pour les remplacer par le mot « *est* ». Ce faisant, le reversement jusque-là simple possibilité pour les Communes, est devenu une obligation.
Dorénavant, les Communes ayant institué une taxe d'aménagement sont obligées d'en reverser une fraction à leur intercommunalité, en fonction des charges d'équipement publics relevant des compétences de l'EPCI sur le territoire de chaque Commune.

Les Maires Ruraux de France s'opposent fermement à ce reversement obligatoire qui nie le fondement même de la dynamique de coopération intercommunale. C'est à la Commune d'apprécier librement, en bonne intelligence avec l'intercommunalité, la pertinence d'un partage éventuel de la taxe d'aménagement avec l'EPCI, en fonction des équipements publics intercommunaux qu'elle accueille sur son territoire. Faire de cette faculté une obligation relève de l'infantilisation des Maires, à qui il faudrait imposer ce que la loi leur permettait de faire s'ils jugeaient une telle répartition légitime.
En outre, les modalités précises du reversement de la taxe devaient être fixées par délibérations concordantes, avant le 1er Octobre 2022 pour une entrée en vigueur en 2023 (mesure transitoire). Ce délai extrêmement court entre l'information des Conseils Municipaux et la date limite pour prendre cette délibération ne tient pas compte de la périodicité (parfois trimestrielle) à laquelle se réunissent les Conseils Municipaux dans les Communes rurales.
Pour l'ensemble de ces raisons, la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France est approuvée en demandant un moratoire en urgence sur ce dispositif, et en attendant la modification législative du huitième alinéa de l'article L331-2 du code de l'urbanisme pour revenir à « *peut être reversé à l'établissement (…)* » à l'occasion notamment du PLF 2023.
Cette délibération a été adressée aux parlementaires du Pays de Fougères afin qu'ils agissent pour faire aboutir favorablement la demande de l'Association des Maires Ruraux de France.

## Bilan énergétique 2021.

La Commune de BEAUCÉ recourt depuis 2017 au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) proposé par le Pays de Fougères. Le bilan des consommations et dépenses énergétiques et d'eau dressé pour l'année à partir d'un historique minimum de 3 ans de facture est présenté. Il apparaît que les consommations et donc les dépenses d'énergie sont revenues au niveau d'avant COVID en 2021. L'école est le bâtiment le plus consommateur suivit par la salle polyvalente et la mairie. Concernant l'éclairage public, les consommations baissent sur tous les postes grâce en partie à la 1ère tranche de rénovation qui a été réalisée. Globalement depuis 2016, les dépenses en énergie sont en baisse constante, ainsi que la consommation d'eau. En conclusion, le CEP préconise la réalisation des actions suivantes :

| **Bâtiments** | **Préconisations** |
|---|---|
| École | Installer matériels économies en eau |
| École ; Mairie ; Salle polyvalente-La Passerelle | Effectuer des relevés température en période de chauffe |
| Salle polyvalente-La Passerelle | Installer des matériels économes en eau.<br>Vérifier le fonctionnement des VMC ou autres matériels la nuit |

# Urbanisme

**Déclarations préalables :**

| Dénomination | Adresse | Projet |
|---|---|---|
| SCI LECHA<br>CHARLES Cédric | 65 rue de bretagne | Modification et création d'ouvertures. |
| LE CALVEZ Marc | 4 Impasse des Tulipiers | Installation de panneaux photovoltaïques sur toiture |
| LETOURNEUR Louis | 4 Allée des Roses | Remplacement de la haie bocagère par des panneaux rigides pour une hauteur maximale de 1,70m. |
| RAVENEL Jonathan | 16 Résidence les Vertes Rives | Extension d'une habitation |
| JEUSSELIN Jacques | 8 Bis  Monvilliers | Clôture en parpaing avec un portail pour une hauteur maximale de 1,70m |
| VALLÉE Stéphane | 1 Rue des Pommiers | Pose d'une clôture et d'un portillon en bardage gris d'une hauteur de 1,20 m en façade de propriété. |
| PRIME Noël | 5 Rue de la Chesnaie | Installation d'une pergola |
| TUMOINE Maurice | 2 Rue du Soleil Levant | Mur en parpaing couleur beige pour une hauteur maximale de 1,55m. |
| GAVARD Jean-Yves | 32 Rue de Bretagne | Remplacement de la clôture existante par des panneaux rigides. |
| OLLIVIER Eliane | 6 Impasse du Cherche Midi | Transformation du garage en pièce de vie |
| BERHAULT Pierre | 12 Allée du Muguet | Pose d'une pergola |

**Permis de construire :**

| Dénomination | Adresse | Projet |
|---|---|---|
| BARBEDETTE Annie | 9 Rue des Fresnes | Construction d'une maison d'habitation |
| CARNET Samuel<br>BELLIER Marion | 11 Rue des Pommiers | Construction d'une maison d'habitation |
| METAIRIE Christine | 3 Rue des Frênes | Construction d'une maison d'habitation |
| JEUSSELIN Monique | 1 Allée du Muguet | Régularisation d'une extension de la maison |
| LEMASLE François | 2 Rue du Prommenoir | Construction d'un carport |
| MOLAS Frédéric | 18 Rue des Frênes | Construction d'une maison d'habitation |
| GESLIN Mathieu | 7 Rue des Pommiers | Construction d'une maison d'habitation |
| FEUVRIER Tony | 20 Rue de la Chesnaie | Construction d'une maison d'habitation |
| OLLIVIER Eliane | 6 Impasse du Cherche Midi | Modification du garage en pièce de vie |
| DUBOIS Mathieu | 8 Rue des Charmes | Construction d'une maison d'habitation |
| TRÉHEL Florian<br>FÉRARD Audrey | 22 Rue des Frênes | Construction d'une maison d'habitation |
| FAUCON Elodie | 7 Rue des Charmes | Construction d'une maison d'habitation |

# Urbanisme

**Pour établir une Déclaration Préalable**

**La différence entre la déclaration préalable et le permis de construire se fonde avant tout sur la surface à construire.**

Une déclaration préalable de travaux est une autorisation d'urbanisme exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle est suffisante pour les petits travaux de construction ou de la rénovation comme :

- l'extension d'une construction existante,
- la modification de l'aspect extérieur de votre maison, comme le changement de couleur de façade, le remplacement d'une fenêtre,
- des constructions nouvelles avec une création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20m²,
- l'aménagement d'une surface extérieure inférieure à 20m² comme une terrasse, un carport, un abri de jardin,
- la construction d'une piscine entre 10m² et 100m².

**Pièces à joindre en fonction du projet**

| | DP1 | DP2 | DP3 | DP4 | DP5 | DP6 | DP7 | DP8 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Ravalement de façade | X | X | | X | X | | X | X |
| Clôture | X | X | X | | X | X | X | X |
| Remplacement menuiserie ou création d'ouvertures | X | X | | X | X | X | X | X |
| Piscine | X | X | X | | X | X | X | X |
| Abris de jardin | X | X | | X | X | X | X | X |
| Véranda, extension, garage, carport, auvent | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Division parcellaire | X | X | | | | | | |

# Urbanisme

## DP1 - Plan cadastral -

**1/200° < échelle > 1/1500°**

*Mentionner et repérer les parcelles sur le plan en les délimitant graphiquement par rapport aux parcelles voisines. Faire figurer la présence éventuelle de bâtiments.*

*Disponible sur www.cadastre.gouv.fr*

## DP1- Plan de situation -

**1/2000°< échelle > 1/5000°**

Situer précisément votre terrain dans la commune et dans votre quartier, à une échelle plus large

*Disponible sur www.cadastre.gouv.fr*

## DP2 - Plan de masse coté -

**1/50 ° < échelle > 1/500 °**

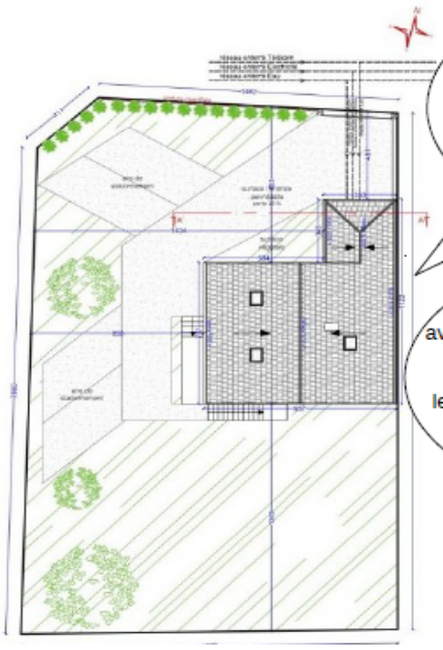

Présenter le projet dans sa globalité (terrain, constructions à conserver, à modifier, à démolir, à édifier) en indiquant les dimensions.

*Sur le plan différencier par un jeu de couleurs l'existant et le projet*

## DP3 - Plan en coupe -

**1/50° <échelle> 1/500°**

Faire apparaître le profil du terrain avant et après les travaux et la (ou les) construction(s) par rapport au profil du terrain en y précisant les hauteurs des futures constructions

*Imaginez que vous coupez votre maison en tranche.*

## DP4 – Un plan des façades et des toitures

Représenter l'organisation future des façades. Ces plans permettent d'apprécier l'aspect extérieur de la construction à réaliser et permet de vérifier toutes les dimensions.

*Prendre éventuellement une photo de la façade existante et appliquer un calque pour montrer les modifications*

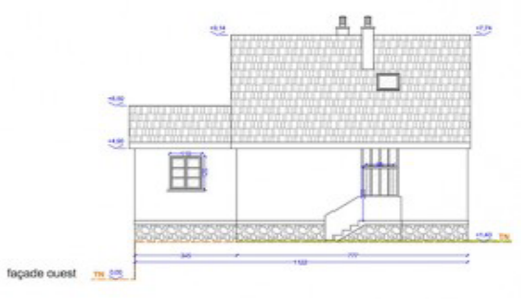

# Urbanisme

**DP5 – Une représentation du projet**

Réaliser un photomontage à partir de photographies de la construction existante et d'un croquis du projet.

*L'insertion du projet sur une photo permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction après modification*

**DP6 – Le document graphique**

Prendre une photo du lieu de la construction et intégrer votre projet dans la photo à l'aide d'un papier calque.

*Le document graphique montre comment le projet sera vu dans le paysage environnant depuis le domaine public.*

**DP7 – Photographie proche**

Prendre une photographie du terrain tel qu'il est actuellement dans un environnement proche.

*Les prises de vues sont localisées et numérotées sur le plan masse.*

**DP8 – Photographie paysage lointain**

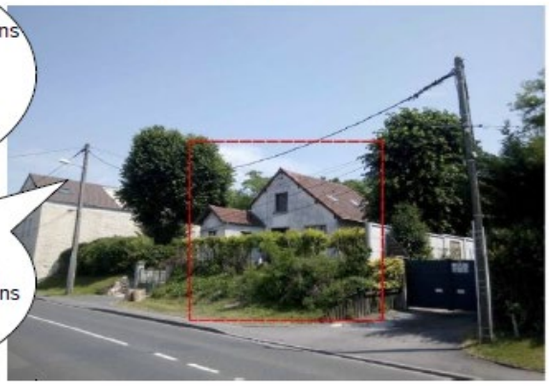

Cette photographie permet d'apprécier le paysage lointain avant projet et l'aspect des terrains avoisinants.

## Un nouveau service en ligne pour gérer vos biens immobiliers sur impots.gouv.fr

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez pouvoir consulter toutes les caractéristiques de vos biens immobiliers, facilement et en un seul coup d'œil ?

Le nouveau service « Gérer mes biens immobiliers » de la Direction générale des Finances publiques est fait pour vous ! Que vous soyez un particulier, un professionnel ou une collectivité locale, vous pouvez désormais avoir une vision de l'ensemble de vos biens bâtis situés en France ainsi que leurs caractéristiques, comme l'adresse et le descriptif du local, la nature du local, les lots de copropriété… depuis votre espace sécurisé sur impots.gouv, dès aujourd'hui.
Cela concerne 34 millions d'usagers propriétaires de locaux ou titulaires d'un droit réel (usufruitier ou nu-propriétaire, indivisaire…).
Ce service va progressivement s'enrichir de fonctionnalités pour vous permettre de réaliser l'ensemble des démarches qui concernent votre bien :

- Fin 2022 : vous pourrez réaliser vos déclarations foncières et celles relatives à vos taxes d'urbanisme,
- 2023 : vous pourrez effectuer, via ce service et à tout moment, la déclaration de la situation d'occupation de votre local d'habitation et de loyer si celui-ci est loué.

La DGFiP poursuit ainsi la modernisation de ses services, en rendant accessible, en toute transparence, les informations qu'elle détient et simplifie les démarches pour ses usagers.

Une vidéo découverte est en ligne sur youtube : https://youtu.be/QKInqsiKtyk

## Elagage des arbres sur domaine public

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.
Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

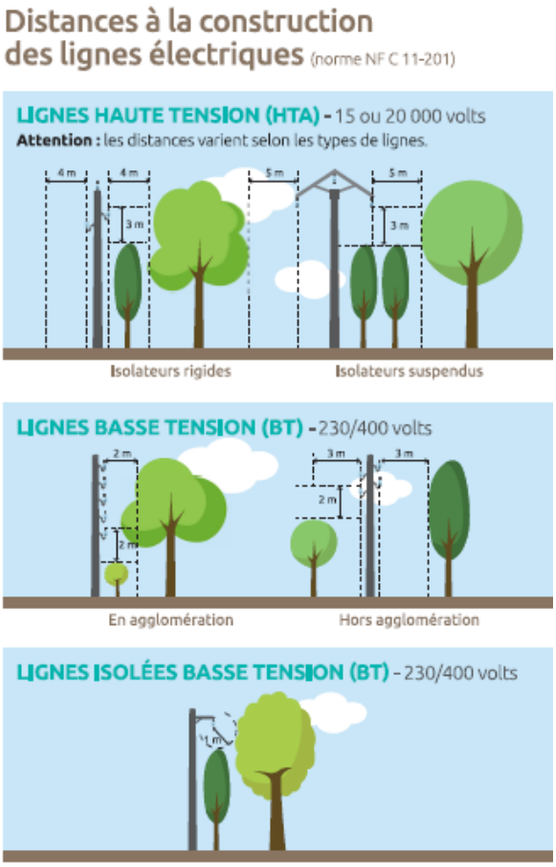


## Elagage des arbres sur domaine privé

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

Voici un schéma récapitulatif de vos droits et obligations :

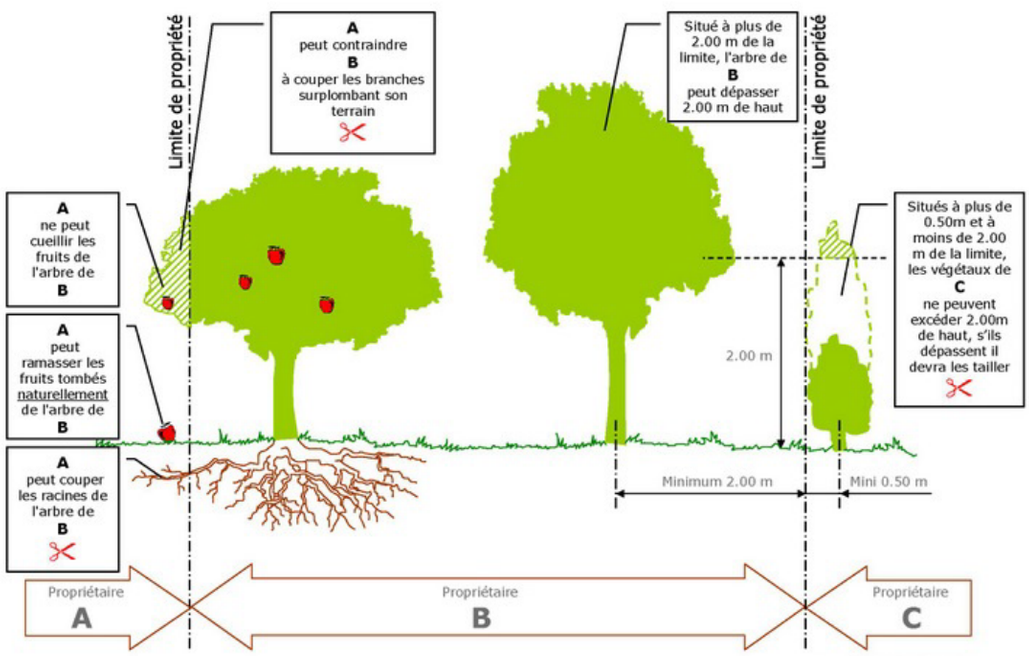

# Infos Pratiques

## Nettoyage de vos pièges à eau

La municipalité rappelle aux habitants de la commune de BEAUCÉ qu'il est nécessaire de procéder régulièrement au nettoyage de vos propres pièges à eaux. En effet le but de ces ouvrages, situés en extérieur et récupérant tous les écoulements, vont s'encrasser rapidement de par le fait que les eaux pluviales s'écoulant dans les avaloirs vont charrier tous les déchets sur le sol : feuilles mortes, boue, sable, bouteilles plastiques, branches, etc … En conséquence, un manque d'entretien de ces ouvrages va mener à un bouchon. En cas de forte pluie, l'avaloir ou la grille ne pourra plus accueillir les eaux pluviales, et on risque d'avoir une inondation localement qui pourra gêner fortement la circulation ou rentrer dans un bâtiment par exemple.

## Le devenir de votre sapin de Noël

Durant les deux premières semaines de janvier 2023, il vous sera possible de déposer vos sapins à un endroit identifié dans l'enceinte du local technique de la commune de BEAUCÉ. Ils seront broyés pour en faire du « paillage »

MINISTÈRE DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Secrétariat général pour l'administration

# BIENTÔT 16 ans !
# PENSEZ AU RECENSEMENT

Ce parcours est obligatoire pour passer :
- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...) ;
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

### Calendrier de vos démarches

| | |
|---|---|
| A 16 ANS | Faites-vous recenser à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille. |
| A 16 ans 1/2 | Dès réception d'un mail, créez votre compte sur majdc.fr, afin de faciliter votre convocation |
| A partir de 17 ans | Vous serez convoqué à votre Journée Défense Citoyenneté |
| De 17 ans à 25 ans | Vous présenterez le certificat de participation à la JDC lors de l'inscription à vos examens, concours et permis de conduire. |

ma JDC .fr
Journée Défense et Citoyenneté

*L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !*

### LE SAVIEZ VOUS ?

***La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !***

**Votre certificat est obligatoire pour passer :**

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire,.)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles,...)

**Ou pour :**

- Vous engagez dans l'armée.

***Grâce à MAJDC.FR vous pouvez :***

- Découvrir la JDC,
- Posez toutes vos questions,
- Télécharger votre convocation, et votre attestation à l'issu de la JDC
- Modifier la date de convocation de votre JDC,
- Demander une exemption,

ma JDC .fr

**CENTRE du SERVICE NATIONAL et de la JEUNESSE d'ORLEANS**
*Adresse postale :* 75 rue du PARC – 45000 ORLEANS
***Adresse mail :*** csn-orleans.contact.fct@intradef.gouv.fr
***(Privilégier le courriel)***
***Accueil téléphonique au*** : 09.70.84.51.51 (serveur vocal)
*(Mise en relation avec un agent du CSN : choix 1, choix 3, puis N° de votre Département et valider par #)*
Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 14h45

LA JEUNESSE AU CŒUR DE LA DEFENSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CYBER MALVEILLANCE .GOUV.FR
Assistance et prévention en sécurité numérique

# L'HAMEÇONNAGE

COMPRENDRE LES RISQUES

L'hameçonnage (***phishing*** en anglais) est une technique frauduleuse destinée à leurrer l'internaute pour l'inciter à communiquer des données personnelles (comptes d'accès, mots de passe…) et/ou bancaires en se faisant passer pour un tiers de confiance. Il peut s'agir d'un faux message, SMS ou appel téléphonique de banque, de réseau social, d'opérateur de téléphonie, de fournisseur d'énergie, de site de commerce en ligne, d'administrations, etc.

## BUT RECHERCHÉ

**Voler des informations personnelles ou professionnelles** (comptes, mots de passe, données bancaires…) pour en faire un usage frauduleux.

## SI VOUS ÊTES VICTIME

En cas de doute, **CONTACTEZ DIRECTEMENT L'ORGANISME CONCERNÉ** pour confirmer le message ou l'appel que vous avez reçu.

Si vous avez communiqué des éléments sur vos moyens de paiement ou si vous avez constaté des débits frauduleux sur votre compte bancaire, **FAITES OPPOSITION IMMÉDIATEMENT** auprès de votre organisme bancaire ou financier.

Si vous avez communiqué un mot de passe, **CHANGEZ-LE IMMÉDIATEMENT** ainsi que sur tous les autres sites ou services sur lesquels vous l'utilisiez (tous nos conseils pour gérer au mieux vos mots de passe).

**CONSERVEZ LES PREUVES** et, en particulier, le message d'hameçonnage reçu.

Si vous avez reçu un message douteux sans y répondre, **SIGNALEZ-LE À SIGNAL SPAM (SIGNAL-SPAM.FR).**

Vous pouvez également **SIGNALER UNE ADRESSE DE SITE D'HAMEÇONNAGE À PHISHING INITIATIVE (PHISHING-INITIATIVE.FR)** qui en fera fermer l'accès.

En fonction du préjudice subi (débits frauduleux, usurpation d'identité…) **DÉPOSEZ PLAINTE** au commissariat de police ou à la gendarmerie ou écrivez au procureur de la République dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession.

Pour être conseillé en cas d'hameçonnage, contactez **INFO ESCROQUERIES AU 0 805 805 817** (numéro gratuit).

## MESURES PRÉVENTIVES

**Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone :** aucune administration ou société commerciale sérieuse ne vous demandera vos données bancaires ou vos mots de passe par message électronique ou par téléphone.

**Avant de cliquer sur un lien douteux, positionnez le curseur de votre souris sur ce lien** (sans cliquer) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance ou allez directement sur le site de l'organisme en question par un lien favori que vous aurez vous-même créé.

**Vérifiez l'adresse du site qui s'affiche dans votre navigateur.** Si cela ne correspond pas exactement au site concerné, c'est très certainement un site frauduleux. Parfois, un seul caractère peut changer dans l'adresse du site pour vous tromper. Au moindre doute, ne fournissez aucune information et fermez immédiatement la page correspondante.

**En cas de doute, contactez si possible directement l'organisme concerné** pour confirmer le message ou l'appel que vous avez reçu.

**Utilisez des mots de passes différents et complexes pour chaque site et application** afin d'éviter que le vol d'un de vos mots de passe ne compromette tous vos comptes personnels. Vous pouvez également utiliser des coffres-forts numériques de type KeePass pour stocker de manière sécurisée vos différents mots de passe.

Si le site le permet, **vérifiez les date et heure de dernière connexion à votre compte** afin de repérer si des accès illégitimes ont été réalisés.

Si le site vous le permet, **activez la double authentification pour sécuriser vos accès.**

EN PARTENARIAT AVEC :
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
AGENCE NATIONALE DE LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

# Infos Pratiques

**Liste des assistantes maternelles de la commune de BEAUCÉ**

| Noms Prénoms | Adresses | Coordonnées |
|---|---|---|
| Mme AUVRAY Nathalie | 23 résidence des Vertes rives | 02 99 99 76 57<br>06 76 95 20 01 |
| Mme COENE Séverine | 4 rue de Bretagne | 02 23 51 37 25<br>06 75 24 66 45 |
| Mme FEUVRIER Laura | 15 allée des Acacias | 06 81 57 55 41 |
| Mme GESNOUEN Christine | 21 résidence des Vertes Rives | 07 89 23 65 24 |
| Mme HUMEAU Stéphanie | 40 résidence du Chemin Chasles | 06 37 33 49 09 |
| Mme LEMIÈRE Myriam | Lieu-dit Monvilliers | 09 73 69 93 42<br>06 72 88 13 51 |
| Mme MOULAN Karine | 1 rue du Manoir … | 02 23 51 79 86 |
| Mme MORICE-COLLERAIS Maëlle | 3 impasse des Tulipiers | 02 99 94 99 52<br>06 20 32 45 11 |
| Mme PETIT Marie | 8 impasse des Tulipiers | 06 07 78 49 67 |
| Mme PIEL Gwenaëlle | 11 rue du Clos Pivon | 06 73 53 06 02 |
| Mme PROTTO Anne-Lise | 108 chemin du Bas Plessis | 02 23 51 89 60<br>06 68 24 91 59 |
| Mme RENAUD Valérie | 7 impasse des Tulipiers | 02 23 51 44 76<br>07 68 15 28 79 |
| Mme RIMBAULT Amélie | 1 impasse des Hirondelles | 06 82 89 77 99 |
| Mme SIMON Murielle | La Haute Nolière | 02 99 99 74 17<br>06 86 03 02 05 |

Retrouvez plus de détails sous : http://www.beauce35.fr/liens/Assistants maternels

**Economiser l'eau même quand il pleut :**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

# DÉPENSES D'ÉNERGIE : COMMENT GARDER LE CONTRÔLE ?

## DES OUTILS POUR TOUT MAÎTRISER

**Les compteurs communicants**
d'électricité (Linky) et de gaz pour suivre ses consommations.
▶ *Installation gratuite et données sécurisées*

**Le thermostat programmable**
pour régler la température du logement et économiser jusqu'à 15 % d'énergie !
▶ *Aide « Coup de pouce » à l'installation de 150 €*

**Autres petits investissements utiles**
Un thermomètre ▶ *moins de 10 €*
Une multiprise à interrupteur ▶ *5 à 15 €*
Une prise programmable ▶ *moins de 10 €*
Un wattmètre ▶ *environ 20 €*

## DES POSTES TRÈS CONSOMMATEURS À SURVEILLER

### TOP 5 DES APPAREILS ÉLECTRIQUES LES PLUS ÉNERGIVORES

**N°1** — **> 1000 kWh***

Baisser les radiateurs la nuit et en cas d'absence

Utiliser la pyrolyse après la cuisson d'un plat

• Le couper en cas d'absence prolongée
• Préférer une courte douche à un bain

**N°2** — **500 à 1000 kWh**

• Adapter la taille des casseroles
• Utiliser un couvercle
• Couper avant la fin de la cuisson

• Fermer fenêtres, rideaux, stores ou volets en journée
• Aérer le soir ou la nuit

**N°3** — **350 kWh**

• Bien essorer son linge au préalable
• Le faire sécher dehors si possible

**N°4** — **200 à 500 kWh**
*(modèles récents : 125 à 250 kWh)*

• L'éloigner des sources de chaleur
• Nettoyer la grille arrière régulièrement

**N°5** — **250 kWh**

Utiliser le mode Eco = jusqu'à 45 % d'électricité économisée

**CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE**
**= 77 % des consommations d'un ménage** toutes énergies confondues

Baisser d'un 1 °C, c'est 7 % d'énergie économisée

*consommation d'électricité moyenne par an

## LA CHASSE AUX GASPILLAGES CACHÉS

**1 Débrancher les appareils :** même en veille, ils consomment (près de 10 % d'électricité sur l'année, soit 80 € !).

**2 S'équiper d'un thermostat programmable** pour régler la température selon ses besoins réels.

**3 Faire fonctionner les appareils pleins :** le lave-vaisselle, la machine à laver ou encore le sèche-linge.

**Nouveau : l'appli Ecowatt** donne des astuces pour mieux consommer l'électricité.

**POUR ALLER PLUS LOIN** Guide de l'ADEME « **Réduire sa facture d'électricité** »

# Actualités

## Eclairage public

En raison de la crise énergétique, le Conseil Municipal a décidé de modifier les horaires d'allumage et d'extinction de son éclairage public. Par conséquent l'éclairage public de la commune, y compris place de l'Eglise est le suivant :

| | Matin | Soir |
|---|---|---|
| Allumage | 6h45 | 18h00 |
| Extinction | 8h30 | 20h30 |

Par contre l'éclairage des passages piétons n'est pas modifié ; Ils restent éclairés toute la nuit
Toujours dans le même contexte, les illuminations de Noël ne seront cette année installées qu'au niveau du centre bourg.

## Nos boulangers avec nos associations !

Impliqués dans la vie locale, M. et Mme BALLOIS souhaitent mettre en avant des associations de l'Agglomération Fougeraise.

Pour ce faire, une série de 10 fèves sur-mesure seront placées au cœur de leurs galettes des rois, afin de valoriser ces associations qui animent et créent du lien au quotidien et accompagnent toutes les générations dans différents domaines sportifs ou culturels.

Nos artisans boulangers ont fait le choix de travailler en circuit-court.

# Actualités

## La cantine de François

Depuis la mi-janvier 2022, le Food Truck de François se stationne sur la place de l'Eglise de la commune de BEAUCÉ à partir de 16h30 tous les lundis même fériés.

Il vous est proposé :

- des plats (suggestion, poisson, viande, plat à thème couscous, paëlla, …, ou plat de pâtes fraîches) à 6€50
- des tartines ou wraps à 4€50
- des plats sous vide de longue conservation (jusqu'à 15 jours à partir de la date de fabrication)
- de l'épicerie fine (saumon fumé, mignon de porc séché, foie gras, …) par mini bloc entre 2 et 10€ selon le produit,

sans oublier les frites « maison » : « **D'ailleurs l*a commune de BEAUCÉ détient le palmarès de mes meilleures ventes de frites*** ».
Sa carte est retravaillée toutes les semaines, ce qui permet de fidéliser ses clients : « **j'ai une personne vivant seule, qui me prend tous les lundis 7 plats, 1 plat différent chaque jour de la semaine** ».

A ce jour, la clientèle de François comptabilise 53 fidèles clients à qui il propose une carte de fidélité informatisée leur permettant d'accumuler des points : 10 passages en caisse permettent de bénéficier d'un plat du jour à 6,50€.

La cantine de François accepte plusieurs modes de paiement pour répondre à la demande de ses clients, notamment les tickets restaurant, les chèques vacances (en carte et en papier).

Al**ors, n'hésitez plus, RDV lundi prochain !**

## La boite à livres ne désemplie pas :

Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ?
Donnez-leur une seconde vie si vous les avez déjà lus.
Partagez-les ! Venez les déposer dans la boîte à livres pour que de nouveaux lecteurs en profitent.
Pensez simplement à donner des livres propres et en bon état. Les livres tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture…

## Qualification de Jérôme BEAUMONT

Les championnats du monde de paracyclisme sur piste à SAINT QUENTIN EN YVELINES se sont déroulés du 20 au 23 octobre 2022.

Pour y participer Jérôme BEAUMONT s'est entrainé les mardi 18 et mercredi 19 octobre derniers avec l'équipe de France. Par la même occasion il a passé sa classification en UCI afin de déterminer sa catégorie d'handisport. En 2019, il s'est classé MC4 au niveau national mais cette année il est classé MC5 : « Quand j'ai vu qu'ils m'ont mis dans une catégorie qui ne correspond pas à mon handicap, ça m'a énervé et démoralisé, avec cette nouvelle catégorie, je n'ai aucune chance de faire de bons classements. Avec celle d'avant j'avais plus de chance car c'est celle qui me correspond le mieux ; j'avais une chance de podium. Ce qui fait que dans ma nouvelle catégorie je finis 20ème sur 24».

Déçu par ce classement, Jérôme doit demander à être reclassifié, mais il doit attendre une manche de la Coupe du monde paracyclisme d'OSTENDE (BELGIQUE) en mai 2023. Pour cela Jérôme doit refaire son dossier médical avec sa neurochirurgienne ; effectuer un test d'efforts et faire des tests musculaires pour démontrer la différence musculaire entre les 2 jambes à l'aide de capteurs de puissance installés sur ses pédales.

Jérôme est rentré fatigué par sa longue saison 2022. Il va mettre ses muscles au repos quelques semaines et reprendre doucement sa préparation hivernale.

Dès le début de l'année 2023, il préparera le championnat de France « piste » qui aura lieu à BOURGES les 4 et 5 mars.

## Réunion Publique du 20 octobre 2022

Le 20 octobre dernier, les Beaucéens ont été nombreux à répondre au rendez-vous donné par la mairie pour la première réunion publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme.
Par petit groupe, chacun a pu exprimer son ressenti sur les atouts de la commune à mettre en valeur dans le prochain document d'urbanisme et les points négatifs à corriger. Les échanges ont été riches et vont permettre d'alimenter les futures réflexions des élus.

Les habitants ont notamment relevé l'attrait de Beaucé, une commune à taille humaine à proximité de nombreux lieux d'emploi et bénéficiant d'un paysage agréable à préserver. Tous ont également soulevé l'impact négatif de la RN12 pour la vie du bourg et la sécurité.

Il appartient désormais au conseil municipal de s'approprier ces suggestions et remarques pour concevoir le futur projet de développement de la commune.

**Quelles sont les prochaines étapes de la démarche ?**
A partir du mois de décembre 2022, la commission de travail sur le PLU va commencer à élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le document-clé du PLU qui définira les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, de développement et d'environnement.
Le fruit de ce travail sera présenté lors d'une 2ème réunion publique organisée durant le printemps 2023. Les travaux se poursuivront ensuite jusqu'à la fin de l'année 2024.

**Comment participer ?**
Nous vous rappelons que, depuis le début de la démarche, chacun peut à tout moment participer à la révision du Plan Local d'Urbanisme en transmettant à la commune ses observations, remarques ou demandes.
Vous avez un projet ? Vous avez une idée pour le devenir de la commune ? Vous souhaitez vous informer sur l'avancement des travaux ? Profitez des moyens à votre disposition pour en informer la commune :

- Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet de révision générale du PLU en mairie et sur le site internet de la commune,
- Informations régulières par voie d'affichage et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet
- Une exposition publique sous forme de panneaux
- Un registre de concertation pour permettre à chacun de consigner ses observations
- Des permanences d'élus dont les dates seront précisées ultérieurement.

La révision du Plan local d'Urbanisme est un moment fort pour réfléchir au devenir de notre territoire. Les élus comptent sur votre participation et votre mobilisation pour dessiner l'avenir de notre commune.

## Recensement de la population en 2023

En 2023, la Commune va réaliser le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 Janvier 2023.

A cet effet, 3 agents recenseurs ont été recrutés par la Commune. Il s'agit de :

**Madame Chantal BESNARD**

**Madame Lydie GRUEL**

**Monsieur Jean-Jacques BARTHELEMY**

**Comment ça se passe ?**

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur chargé de votre secteur.

**Pourquoi êtes-vous recensés ?**

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…
Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la coordinatrice en charge du recensement au Secrétariat de la Mairie : **Madame Valérie ZAMORA au 02 99 99 13 33.**

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

## Bilan de l'année 2021

# Synthèse globale

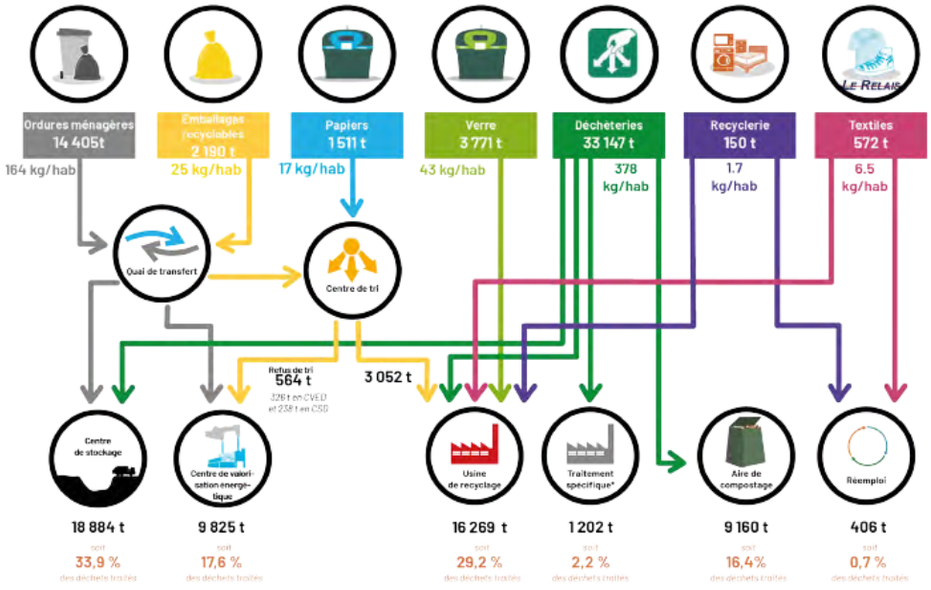


**Au total,**

**55 746**
tonnes collectées tous flux confondus

soit

**635**
kg par habitant

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

# Le budget

## Fonctionnement

**Dépenses**

**9 391 699 €**

Dont :
- Collecte : 3 135 000 €
- Charges de personnel : 2 877 000 €
- Traitement : 2 540 000 €

**Recettes**

**9 786 776 €**

Dont :
- Redevance : 7 787 000 €
- Soutiens et subventions : 1 038 000 €

## Investissement

**Dépenses**

**718 179 €**

Dont :
- Remboursement de la dette: 250 000 €
- Achat de matériel : 230 000 €

**Recettes**

**880 288 €**

Dont :
- Amortissements : 600 000 €
- FCTVA : 84 000 €

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

# La tarification des ménages

**En 2018, la tarification a été unifiée sur toutes les communes du territoire. Tous les foyers sont désormais assujettis à la redevance.**

| Tarifs 2021 | |
|---|---|
| 1 personne | 96 |
| 2 personnes | 175 |
| 3 personnes et + | 251 |
| Résidence secondaire | 156 |

Évolution du montant moyen de la redevance par habitant

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

## A noter

### Une aide à la location de broyeurs de végétaux

Avec cette aide financière, le but est de permettre de réaliser le broyage directement chez soi et de réutiliser le broyat dans son jardin. Pour les particuliers, le SMICTOM propose de prendre en charge 50% de la facture de location (plafond de 75€) et à hauteur d'une journée maximum (ou 2 demi-journées) par foyer et par an. Les associations pourront également, sous certaines conditions, bénéficier d'une prise en charge à 100% de la facture de location (plafond de 150€). Cette opération permettra de réduire les apports des déchets verts en déchèteries, qui constituent environ 30% des tonnages de déchets déposés. Cela représente un coût conséquent, tant pour leur acheminement en plateforme de compostage que pour leur traitement et leur transformation en compost.

Cette aide est proposée jusqu'au 15 mars 2023. Pour en profiter, il suffit de se rendre sur le site Internet du SMICTOM, rubrique « Je suis un particulier - Location de broyeur » et de remplir le formulaire. Un bon de réduction vous sera envoyé par mail.

Lien web : www.smictom-fougeres.fr/espacethematique/un-particulier/location-de-broyeur/

## Notre challenge est atteint

Suite à notre engagement pour la labélisation de la commune « ZÉRO DÉCHET, voici les scores par objectif :

- Axe A : Recycler ses déchets : 3/4
- Axe B : Gérer ses biodéchets : 10/20
- Axe C : Promouvoir l'éco-consommation : 9/21

**Total des points : 22/45 - Actions obligatoires réalisées 9/9**

**DIPLÔME**

**La commune de BEAUCÉ est certifiée :**

**Commune Zéro Déchet « niveau initié »**

Pour passer à l'échelon supérieur c'est-à-dire au « niveau confirmé » il nous faut travailler sur les deux derniers axes afin d'atteindre et dépasser les 25 points.

**De nouvelles poubelles « spécial tri » ont été installées aux abords du terrain de jeux près de l'étang**

# Communiqué de presse

## 4e Saison du "Défi (presque) zéro déchet" : Venez relever le défi !

***Le SMICTOM du Pays de Fougères mène depuis plusieurs années une politique de réduction des déchets. Dans ce cadre, il propose aux habitants de son territoire de relever un défi en diminuant leur production de déchets pendant 6 mois.***

### Le principe

Début 2023, le SMICTOM lancera "Mon défi (presque) zéro déchet", un challenge ouvert à tous pour tenter de réduire, sur une période de 6 mois, le poids de ses poubelles.
Pour relever ce défi, le SMICTOM est à la recherche de 30 foyers volontaires. Adepte du zéro déchet, débutant prêt à changer ses habitudes ou habitant curieux de connaître le poids généré par ses déchets, le défi zéro déchet s'adresse à tous ! Le SMICTOM accompagnera les foyers tout au long du challenge. Afin de mesurer les progrès réalisés, 3 pesées des poubelles seront organisées (2 obligatoires et une optionnelle) : au début, au milieu et la fin de l'opération.

### Objectif réduction !

L'objectif du défi : diminuer la quantité de déchets générés grâce à une prise de conscience du poids de ses poubelles. Les participants pourront jouer sur plusieurs leviers : tri sélectif, compostage des biodéchets, changement de comportement vis-à-vis de leur mode de consommation, diminution du gaspillage alimentaire, réutilisation, réparation... Loin d'être une compétition, il s'agira d'apprendre les bons gestes de tri et les alternatives au "tout emballé tout acheté tout jeté".
Durant 6 mois, des visites et des ateliers seront proposés aux participants (recyclerie, compostage, produits ménagers naturels...).

### Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire, il suffit de compléter le formulaire sur le site internet du SMICTOM. Les conditions d'inscription :

- Avoir une adresse mail,
- Avoir un moyen de peser ses déchets (pèse personne, pèse bagages, balance...),

**Clôture des inscriptions :** le 21 décembre 2022. Les foyers seront sélectionnés fin décembre. Un kit leur sera remis.

**Renseignements :**
Par mail à **animateurs.prevention@smictom-fougeres.fr** ou par téléphone au 02 99 99 18 33.
Site web : www.smictom-fougeres.fr/actualites/relevez-le-defi-presque-zero-dechet-saison-4/

SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES

**www.smictom-fougeres.fr**

## Jardin des naissances - Plantations d'arbres

La Municipalité, en accord avec le CCAS, met en place un jardin des naissances aux portes de la commune, dans un champ situé au-dessus du Couesnon et accessible par les sentiers pédestres.
L'objectif « UN ENFANT, UN ARBRE » est de planter un arbre par naissance.
Chaque année, une à deux essences sont retenues. Le terrain est préparé par nos agents ; les plants sont achetés par la commune.
Pour les années 2020 et 2021, les parents et enfants concernés seront invités à finaliser cette plantation la matinée du samedi 18 mars 2023.
Ainsi nous améliorerons l'embellissement de notre territoire communal et contribuerons à enrichir la biodiversité pour le bien de la planète.

De même, afin de créer un ilot de fraicheur, quelques liquidambars vont être plantés sur le petit terrain de l'école le long de l'allée des Lilas.

## Les travaux du dispositif « ARGENT de POCHE »

Maëlle, Aimy, Maxence (plus Evan qui était absent sur la photo) ont scanné et archivé des documents sur l'histoire de la commune, fait du rangement et du classement d'archives municipales. Mais ils ont aussi poncé et peint la porte de l'église tout comme les tables de pique-nique autour du plan d'eau. Ils ont nettoyé et entretenu des espaces verts ainsi que des jeux destinés à l'espace petite enfance.

Lors de la remise de leur enveloppe, Stéphane IDLAS (le Maire), Louis CREIGNOU et Brigitte LAGRÉE (Adjoints), ont félicité les jeunes pour leur engagement, leur sérieux et la ponctualité dont ils ont fait preuve. Ces travaux ont été possibles grâce à l'implication de nos agents et d'élus qui ont encadré ces différents chantiers », souligne M. le Maire.

# Le Conseil Municipal des Jeunes

Les membres du CMJ ont été sollicités afin de représenter tous les enfants de la commune de BEAUCÉ lors de la commémoration du 11 novembre dernier.

Pour le TÉLÉTHON du dimanche 4 décembre, ils sont prêts pour la distribution habituelle de croissants.

Comme évoqué lors du précédent bulletin, la commission « Solidarité et Social » en partenariat avec le CCAS et la boulangerie « Le Grain de BEAUCÉ » a mis en place sa remarquable idée de distribuer les paniers garnis auprès des personnes âgées de la commune. Le public concerné seront les habitants de 85 ans et plus. Ces paniers seront distribués entre le 10 et 14 décembre 2022.

Pour cette 2ème année, M. Le Maire Stéphane IDLAS et son adjoint M. Louis CREIGNOU encouragent les jeunes du CMJ à proposer de nouvelles idées pour la suite du mandat.

27 paniers garnis distribués

## Commémoration du 11 novembre

Cérémonie religieuse, montée des couleurs, dépôt de gerbes et de petits drapeaux, remise de médailles… tout un programme accompagné par le groupe de musiciens KEVRENN de FOUGÈRES et l'HARMONIE de FLEURIGNÉ.

M. LESÉNÉCHAL a reçu la médaille des Porte-Drapeaux
Messieurs CORNÉE, POMMEREUL et GOUVENOU ont reçu la médaille de Bronze
M. THOMAS (nouvel adhérent) a reçu l'insigne du Soldat de France.

De nombreux enfants de l'école René-Guy CADOU ont eu la volonté d'honorer tous les soldats morts aux combats lors de la première guerre mondiale.

# L'hôtel de Beaucé

## Son Histoire en quelles dates :

**1980** : ouverture de l'hôtel-restaurant MAINOTEL
**1988** : création du parcours « santé »
**1992** : ouverture de la piscine avec jacuzzi
**1999** : ouverture de l'hôtel 1er plus
**2009** : fermeture de l'hôtel MAINOTEL
**Fin 2013** : mise en location-gérance l'hôtel 1er plus qui devient l'hôtel Beauséjour
**Octobre 2016** : l'hôtel Beauséjour accueille 116 hommes fuyant les conflits du Soudan, d'Érythrée et d'Afghanistan.
**Octobre 2018** : mise en liquidation judiciaire de l'établissement
**Mi-année 2019** : rachat du site par un hôtelier de la région en association avec le groupe Accor
**Septembre 2021** : ouverture de l'hôtel IBIS Style et du restaurant RACINE CARRÉE

## Son Actualité :

L'hôtel IBIS Styles compte 56 chambres et 300m2 de salles pour séminaires et/ou réceptions. Son activité est sur une très bonne voie car il y a de nombreuses réservations sur les 2 domaines depuis courant mars/avril de cette année.
Le restaurant RACINE CARRÉE d'une capacité de 45 places assises avec terrasse extérieure propose une cuisine traditionnelle à base de produits locaux travaillés sur place par un chef cuisinier. Ce restaurant est ouvert aussi bien aux clients de l'hôtel, qu'aux personnes extérieures, mais par méconnaissance il est peu fréquenté par les habitants du secteur. Le nombre de couverts par jour est très aléatoire. C'est pourquoi un service de vente à emporter a été mis en place (avec l'utilisation de son propre véhicule) afin de se faire connaitre.

## Ses projets :

Deux bornes de chargement pour véhicule seront très prochainement installées sur le parking pour tous (clients et externes).
Le terrain de tennis sera aménagé en une terrasse avec pergola pour une utilisation été comme hiver.
Et pour les travaux à plus long terme, il est prévu d'ouvrir un espace « bien-être » (sauna, hammam, …) et de transformer l'hôtel 1er plus en appart-hôtel afin de répondre à une demande de professionnels en déplacements récurrents sur la région de FOUGÈRES.

**à noter !**

Le 4ème mardi de chaque mois, Yannick SOURDIN anime l'après-midi de danses « en ligne » (madison, cumbia, mariana, …) accompagné de son accordéon le tout suivi d'un goûter.

**NB : 150 personnes présentes à la première séance du 25 octobre dernier !**

Une visite de l'hôtel vous est proposée via le lien suivant :
https://www.mariages.net/salle-mariage/ibis-styles-fougeres--e255383#gallery

## A.F.A.P.

Vous connaissez l'AFAP, qui donne des cours de danse à BEAUCÉ depuis plusieurs années déjà et qui a fait une partie de l'animation du Pommé au mois d'octobre.
Mais savez-vous ce que signifient ces initiales : **A**ssociation pour la **F**ormation et l'**A**nimation **P**opulaire.
Tout un programme n'est-ce pas !
En bref, cela veut dire que la formation se fait par l'intermédiaire de ceux qui ont appris à l'AFAP. Pas de professeurs de métier, mais des animateurs bénévoles, qui retransmettent ce qu'ils ont appris. C'est ce qui permet d'avoir une cotisation aussi raisonnable : 40 € pour l'année, en général pour un ou plusieurs cours par semaine, vous pouvez cumuler : accordéon ou bombarde dans les locaux de l'avenue de la Verrerie différents soirs de la semaine, danse le lundi à Beaucé, danse à Fougères dans la salle de la Chattière le jeudi soir.

Et cette année, nouveauté : vous pouvez adhérer à l'association pour 10 €, vous êtes sympathisant de l'association, et vous pouvez participer aux animations : soirées à la salle de Beaucé (la prochaine pour Noël), soirée aux Landes de Jaunouse en fin d'année, stages de chant organisés dans différents lieux, en association avec la Granjagoul et la Bouèze, avec différents animateurs. Cette cotisation de 10 € vous permet d'être informé de toutes ces animations.
Alors à bientôt peut-être, il est toujours temps de bien faire !

## Association « BEAUCE-ANIMATION »

Comme de coutume, en partenariat avec **l'AFAP** (**A**ssociation de **F**ormation et d'**A**nimation **P**opulaire), nous nous sommes retrouvés pour la 5ème édition du « POMMÉ » le week-end du 15 et 16 octobre 2022 ».

Il faut quelques jours de préparatifs. Pour venir à bien du pommé appelé aussi beurre du pauvre il faut 280 litres de jus de pommes mis à ébullition jusqu'à réduction de 60 %, puis on ajoute par étapes et régulièrement 240 kgs de pommes pelées épépinées. 20 bénévoles se relaient toutes les 2 heures de 22h à 14h pour mélanger « ramaoueger » le pommé dans la marmite « la *péll* » avec 2 grandes cuillères en bois « ribots » pour obtenir le nectar si convoité « le pommé ». En 2 heures, les 280 pots ont été vendus au profit du « TÉLÉTHON ».

Pour agrémenter le tout, des chants, des danses et musiques traditionnelles étaient au programme. Samedi soir avec un « fest-noz » et dimanche après-midi avec un « fest-deiz ». Pour une première, les danseurs ont apprécié la mise en place d'un parquet.

**UN GRAND MERCI** à tous les bénévoles qui contribuent à la réussite de cette manifestation.

On vous donne **rendez-vous,** l'année prochaine les 7 et 8 octobre 2023.

Quelques idées de recettes… à base de pommé :

**Saumon grillé**

*Ingrédients : 1 tranche de saumon et une échalote grise par personne, vinaigre balsamique, huile d'olive,* ***2 cuil. à soupe de pommé****, sel, poivre.*

* Griller le saumon, pendant ce temps préparer la sauce.
* Mixer les échalotes, ajouter le pommé et délayer peu à peu avec le vinaigre, arroser d'un filet d'huile.
* Servir en saucière ou napper le saumon cuit.

**Oie farcie**

*Ingrédients : 1 oie, 2 gros oignons, persil,* ***2 cuil à soupe de pommé,*** *pruneaux, raisins secs, châtaignes, mie de pain, calvados, lait, 2 pommes, sel, poivre.*

* Dans la graisse d'oie, faire revenir les oignons hachés, puis tous les abats émincés de l'oie. Ajouter la pomme coupée en dés, le persil, les pruneaux, les raisins secs, les châtaignes émiettées, la mie de pain légèrement imbibée de lait.
* Délayer le pommé dans du calvados, puis mélanger à la farce, saler et poivrer.
* Saler et poivrer également l'intérieur de l'oie, puis farcir.
* Faire cuire l'oie dans la casse ou au four.
* Servir avec des pommes cuites.

**Mise en bouche**

*Ingrédients : quelques crêpes, un emporte-pièce(ex : un verre), 250 gr cassonnade – 150 gr de beurre doux,* ***1 cuillerée à soupe de pommé****, 30 gr de maïzena, 20 cl de lait.*

* Mélanger la cassonnade, la maïzena et le beurre ramolli et blanchi
* faire tiédir le lait et l'ajouter à la préparation. Porter à ébullition jusqu'à épaississement. Laisser refroidir.
* Fourrer les petites crêpes réduites et les plier.
* Cette crème peut servir à la confection d'une charlotte.

***Bon appétit !!!***

## Comité de Gestion du Plan d'eau des « VERTES RIVES »

L'association a décidé d'ouvrir la pêche le samedi 11 février 2023 à 8h00.
Je remercie deux nouveaux membres bénévoles Messieurs BESNARD et LERAY d'avoir rejoint notre équipe.
Toutefois nous restons en sous effectifs et je relance à nouveau un appel auprès des Beaucéens ou autre pour la pérennité de la pêche dans notre étang.

Le Président
Philippe Delaunay 06 25 64 19 81
delaunay.charuel@orange.fr

## Quelques nouvelles de l'Amicale des Volières Fougeraises.

Voilà l'année 2022 se termine, comme toujours pour l'AVF par la période des concours qui couronne le travail de nos adhérents éleveurs en les récompensant par la reconnaissance des qualités de leurs oiseaux. Et encore une fois notre club n'a pas démérité en participant au bi-départemental de SAINT GUINOUX, et au régional à PONT-LABBÉ avec l'obtention de nombreux titres de champion.

Cette saison des concours s'achève traditionnellement en janvier de l'année suivante, par le championnat National. Or, en 2023, cette superbe manifestation doit se dérouler à CHATEAUROUX, et l'AVF organise un voyage en car pour permettre à tous les adhérents qui le désirent, de venir admirer les plus beaux oiseaux de France.

Et comme toujours, si vous aimez les oiseaux, n'hésitez pas à nous joindre, les responsables de l'AVF sont à votre disposition pour tout renseignement ou conseil.

Notre site : www.volièresfougeraises.fr

Ornithologiquement vôtre !

## La saison est lancée !

Le désormais **BOCAGE FC** (issu du regroupement CF2L/FCSF) a retrouvé les terrains pour une nouvelle saison de football.

Tout d'abord, **le bureau ne bouge pas** : Vincent GUÉRAULT est président du BFC, Mickaël PRIOUL, vice-président, Rachel DUBREIL est secrétaire générale et Christophe DUHAMEL toujours trésorier. Plusieurs autres membres complètent le bureau et diverses commissions.

Enfin, le club à ses couleurs…**Et son logo !**

**Très prochainement, les joueurs, petits et grands, pourront fièrement défendre les nouvelles couleurs noir et bleu et le nouveau logo, inscrit dans l'ère du temps, avec l'arrivée des nouveaux jeux de maillots. Pour cela, le club recherche des partenaires et sponsors.**

Cette année encore, **le club s'agrandit !**

Antoine a rejoint l'équipe d'éducateurs en tant qu'apprenti BMF et Ameth en service civique pour la saison.

**500 licences sont déjà enregistrées**, et quelques nouveaux jeunes pourraient encore rejoindre le club.

**L'école de foot** se remplit, les enfants sont de plus en plus nombreux aux séances le mercredi matin à BEAUCÉ / LA CHAPELLE JANSON. Plus de 60 enfants sont présents chaque semaine.

**La section U10/U11** travaille bien. Les jeunes se retrouvent deux fois par semaine à LA CHAPELLE JANSON pour l'entraînement, 3 équipes ont constituées pour défendre les couleurs du club chaque samedi à LA SELLE EN LUITRÉ face aux clubs du coin. Les brassages sont terminés, les coachs sont globalement satisfaits, place au championnat !

**Le groupe « sénior »** vit bien, les séances d'entraînement sont encadrées par des coachs diplômés et les résultats actuels sont en adéquation avec les objectifs de ce début de saison. Les matchs ont lieux à FLEURIGNÉ, LAIGNELET, BEAUCÉ et LA CHAPELLE JANSON.

**L'équipe « futsal »** découvre un nouveau championnat, plus relevé que les saisons précédentes. Le groupe de travail s'est élargi, les joueurs progressent ensemble et espèrent tous atteindre les objectifs fixés en début d'année. Les matchs ont lieux à LAIGNELET le jeudi soir.

Toujours deux équipes de **vétérans** engagées pour la compétition challenge loisir. Les matchs à domicile ont lieu à LA CHAPELLE JANSON ou à LUITRÉ le vendredi soir.

Quelques échéances à venir en fin de saison :

Le traditionnel **repas du foot** aura lieu le 18 mars 2022 à la salle des fêtes de LA CHAPELLE JANSON (service à emporter disponible)

**Le rassemblement U8/U9 Hors-Jeu La Violence**, organisé par le **BFC**, aura lieu le 20 mai 2022 à BEAUCÉ.

Nous remercions tous nos bénévoles, arbitres, partenaires, sympathisants…et bien-sûr les mairies qui nous mettent à disposition les différents équipements.

**Le Bocage FC.**

# GJBF - BP3F

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 Août 2022, les fondateurs de l'association du **G**roupement des **J**eunes du **B**ocage **F**ougerais se sont réunis afin de renouveler son bureau.

Il se compose désormais de la façon suivante :

- Président : David GILBERT
- Vice-Présidents : Laurianne DAVENEL, Cédric MEUDEC et Jérôme GEHANNIN
- Secrétaire : Boris MESSAGEOT
- Trésorier : Christophe DUHAMEL
- Vice-Trésorier : Erwann JARDIN

L'ensemble des membres du GJBF remercie Yannick MOREAU pour ses cinq années de présidence.

Le groupement se compose d'une partie masculine, le GJBF, allant de U12 à U18 et d'une partie féminine, le BP3F, allant de U6 à séniors rassemblant 257 licenciés.

Clubs composants le GJBF : l'AS PARCÉ, l'US BILLÉ-JAVENÉ et le Bocage FC
Clubs composant le BP3F : l'AS PARCÉ, l'US BILLÉ-JAVENÉ, le Bocage FC et FOUGÈRES FC

L'équipe éducative se compose d'un salarié, Kévin BEUCHERIE, titulaire du BMF (**B**revet de **M**oniteur de **F**ootball) et d'un BPJEPS APT (**B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port dans l'**A**ctivité **P**hysique pour **T**ous) et deux apprentis Killian PAVIS et Mathis BOIVENT, en charge de l'animation et de la coordination sportive. Killian effectue son apprentissage afin d'obtenir le BPJEPS APT tout comme Mathis pour le BMF.

L'équipe encadrante veille à répartir les effectifs sur l'ensemble des infrastructures des 11 communes composant le groupement.

## SAISON PLEINE pour les Bleues et des OBJECTIFS à la même hauteur pour cette année !

*Belle année des filles qui ont su porter fièrement les couleurs du BP3F dans les différentes compétitions dans lesquelles elles étaient engagées.*

Les U11F, qui ont été récompensées de leur travail par une qualification en finale départementale et une très belle 4ème place, espèrent réitérer cette belle performance cette année.

Nos U13F ont été sacrées championnes départementales et ont pu participer à la finale Régionale qui se déroulait à PLOUZANÉ la saison dernière. Belle expérience pour les filles qui ont décroché une jolie 4ème place. Cette même génération U13 défendra les couleurs du BP3F au plus haut niveau régional en U15 cette année. En effet, après des brassages plus que réussis, les filles ont atteint le plus haut niveau possible (Régional 1) et affronteront donc des centres de formations professionnelles tels que le FC Lorient, l'EA Guingamp et le Stade Brestois 29.

L'objectif l'an passé était de créer une équipe sénior féminine, c'est chose faite ! En entente avec l'US FOUGÈRES, nos 8 licenciés seniors sont engagés en championnat D1. La deuxième partie de saison se jouera à LA CHAPELLE JANSON pour les matchs à domicile de l'entente.

Comme on l'a vu, cette année encore, la section féminine s'agrandit. Nous comptons 112 licenciées (94 GJBF + 18 FFC) pour la saison 2022-2023, contre 90 la saison passée.

- U6/U8F : 2 équipes pour 13 licenciées
- U9/U11F : 3 équipes pour 28 licenciées
- U12/U13F : 1 équipe pour 12 licenciées
- U14/U15F : 2 équipes pour 23 licenciées dont une équipe foot à 11 en Régional 1
- U16/U18F : 1 équipe pour 10 licenciées
- Seniors : 1 équipe (8 licenciées) en entente avec l'US Fougères

**Coordinateur sportif Nicolas MARTINAIS : 06 82 17 90 99**

## Les effectifs du groupement ne cessent de croître !

Notre équipe éducative peut compter sur le renfort des salariés et apprentis des clubs partenaires pour proposer des séances d'entraînements adaptées pour tous ainsi que le suivi des équipes en championnat et coupes sur l'ensemble de la saison. C'est notamment grâce à cela que **les effectifs du groupement ne cessent de croître.**

- U12/U13 : 5 équipes pour 57 licenciés
- U14/U15 : 2 équipes pour 40 licenciés
- U16/U17 : 3 équipes pour 51 licenciés
- U18 : 1 équipe (15 licenciés) engagée en début d'année qui faute d'effectif n'a pu perdurer, ils évoluent dorénavant en séniors dans leur club respectif membre du groupement.

**Coordinateur sportif Kévin BEUCHERIE : 07 61 92 78 68**

## De grands évènements à venir !

Le GJBF organise de beaux et grands évènements de fin d'année : avec tout d'abord **le tournoi inter-régional U11/U13** rassemblant 40 équipes de plusieurs départements et régions sur la journée du **29 Avril 2023 sur le site de BEAUCÉ.**

Ainsi que la **Bocage Cup**, tournoi foot à 11 réservé à la catégorie U14 attirant les plus grandes cylindrées du football français comme l'En **Avant de Guingamp**, le **FC Lorient** ou encore le **Stade Lavallois FC** lui offrant une belle notoriété lui permettant de se faire remarquer à l'international avec plusieurs académies de Belgique. Grâce à sa réussite sur ses éditions précédentes, la Bocage Cup a évolué. Dorénavant, elle accueillera non plus 16 mais 32 équipes sur les sites de **BILLÉ, LUITRÉ-DOMPIERRE, FLEURIGNÉ, PARCÉ et BEAUCÉ**. Le tournoi aura lieu sur deux jours les **27 et 28 mai 2023**.

**La Girl's Game**, tournoi 100% féminin, connaîtra sa deuxième édition les **24 et 25 juin prochain à BEAUCÉ**. Après son succès l'an passé, cette édition accueillera les U18F et séniors F en plus des catégories déjà présentes la saison précédente (U11F, U13F et U15F).
Le spectacle sera sur et en dehors des terrains grâce au ***challenge des meilleurs supporters*** qui animera ces deux journées.
Nos bleues ont brillé la saison passée en championnat et en tournoi, elles auront à cœur de défendre leurs couleurs sur leurs terres.

## Association Sportive et Culturelle – Gymnastique

Forte de ses 27 adhérents, les séances de gymnastique ont repris le 12 septembre avec Catherine et Julien, en alternance, pour assurer les cours qui ont lieu tous les lundis soir de 19h à 20 h, hormis les vacances scolaires.

Bonne fin d'année !

Chantal BESNARD, Présidente

## Art Floral

Quel plaisir de se retrouver pour façonner les bouquets proposés aux cours d'art floral, dispensés par Pauline CHEMINANT, fleuriste à LOUVIGNÉ du DÉSERT.

Les séances ont lieu les mardis à 20h00, une fois par mois, dans la salle La Passerelle.

Compositions variées suivant les saisons et les événements du calendrier.

Chantal BESNARD et Marie-Agnès FOUQUET

## On ne lâche rien !

« ***Votre don au Téléthon finance la recherche.***
***Des chercheurs et des laboratoires la transforment en traitements.***
***Pour le Téléthon 2022, ensemble, on ne lâche rien et on accélère !*** »

Le rendez-vous était fixé à 7h15 à la Mairie de BEAUCÉ ce dimanche 4 décembre, de nombreuses personnes (adultes et enfants) ont répondues « présent », pour une distribution de croissants aux Beaucéens à l'heure du p'tit déjeuner.

Ceci a été planifié par les membres de l'association « BEAUCÉ Animation », du CMJ et les enfants de l'école René-Guy CADOU et s'ajoute à la fête du POMMÉ organisée le week-end du 15 octobre dernier, aussi au profit du TELETHON.

## L'atelier d'Eveil « Ritournelle »

L'atelier d'éveil « Ritournelle » a lieu tous les lundis de 9h30 à 11h30.
C'est un temps animé gratuit pour les enfants de 0 à 3 ans ainsi que leurs assistantes maternelles ou leurs parents accompagnants.
Julie JARRELL y propose diverses activités tels que la motricité, de la gym, de la peinture, du transvasement, des bulles, des jeux de balles et des activités manuelles. C'est un lieu d'échange entre enfants et assistantes maternelles, n'hésitez pas à y participer plus on est de fous plus on rit !
En attendant, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année !

Voici les activités qui y sont proposées :

| | |
|---|---|
| le 09 janvier 2023 | Brioche et couronne des rois |
| le 16 janvier 2023 | Motricité |
| le 23 janvier 2023 | Peinture avec des cotons tiges |
| le 30 janvier 2023 | Fêtons la Chandeleur ! |
| le 6 février 2023 | Paysage d'hiver |
| le 27 février 2023 | Activité fête des grands-mères |
| le 6 mars 2023 | Ronde et Chansons |
| le 13 mars 2023 | Peignons avec nos mains et nos pieds |
| le 20 mars 2023 | Fêtons le printemps ! |
| le 27 mars 2023 | 1-2-3 poisson d'avril prépare toi ! |
| le 03 avril 2023 | Chasse aux œufs |
| le 15 mai 2023 | Réveille tes pieds |
| le 22 mai 2023 | Qui est qui ? |
| le 05 juin 2023 | Peinture gonflante |
| le 12 juin 2023 | Activité fête des pères |
| le 19 juin 2023 | Musique tous ensemble |
| le 26 juin 2023 | Pâte à patouille |
| le 03 juillet 2023 | C'est la dernière ! |

Office Cantonal d'Animation
Fougères Nord

## Vive les vacances !

### ➢ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

A ce jour, 278 jeunes sont venus à l'OCAS durant les vacances pour l'année 2022. 94 jeunes durant les vacances d'hiver, 84 jeunes durant les vacances de Pâques. Les vacances, cet été, ont attiré un total de 240 enfants. Enfin, les vacances de la Toussaint ont permis à 107 jeunes de réaliser des activités.

Au programme lors des différentes vacances : Laser Game, Trampoline Park, Futsal, Scrapbooking, Ultimate, Patinoire, Cinéma, Bowling, Badminton, …

ALSH ouvert aux enfants de 7 à 15 ans.

Plus de renseignements auprès de Julien GALLOYER : 07 69 82 01 28 ou à ocas.cantonnord@hotmail.fr

Vous trouverez le planning des activités des vacances de Noël sous :
http://www.ocas-fougeresnord.fr/images/alsh/Planning_Noel_2022_1668800773.pdf

### ➢ Les Associations sportives :

En 2022-2023, différents sports sont animés par Julien :

- Badminton
  Adolescents (FLEURIGNÉ)
- Gym/renforcement musculaire
  Adultes (BEAUCÉ, LAIGNELET, LA CHAPELLE JANSON, LANDÉAN)
  Gym Séniors (PARIGNÉ)
- Football
  Jeunes du Bocage (séances à LA CHAPELLE JANSON ou BEAUCÉ)
  U13/ Groupement de Jeunes de Roc et Forêt (séance à LANDÉAN)

### ➢ L'Ecole Multisports

(CP-CE1 : 10 séances par communes réparties de Novembre à Février et de Février à Mai/ Juin) :

Les Lundis à BEAUCÉ / LUITRÉ-DOMPIERRE et LA SELLE EN LUITRÉ
Les Mardis à PARIGNÉ
Les jeudis à LA CHAPELLE JANSON et FLEURIGNÉ / LE LOROUX
Les Vendredis à LAIGNELET / LANDÉAN

En 2021-2022, 103 jeunes ont participé à l'école multisports dans les différentes communes (LA CHAPELLE JANSON / FLEURIGNÉ : 24 - LAIGNELET : 16 – LUITRÉ / DOMPIERRE / LA SELLE EN LUITRÉ : 16 - LANDÉAN : 16 - BEAUCÉ : 13 – LE LOROUX : 13 et PARIGNÉ : 5)

### Les Informations diverses

Notre Assemblée Générale se déroulera cette année le 28 Mars 2023 à 20h30 à la salle La Grange de PARIGNÉ.

"Les Tournesols "

**Profitez des nouveaux horaires d'ouverture à partir du 4 janvier 2023 :**

- Mercredi 14h30-**18h**
- Vendredi 16h-18h (nouveau)
- Samedi 10h-12h

**Les adultes peuvent profiter des abonnements aux revues suivantes :**
**- Cuisine actuelle,**
**- Système D,**
**et**
**- L'ami des jardins.**

**Le prix ados a investi la bibliothèque.**

Les 10 livres de la sélection sont empruntables à la bibliothèque.

Le prix concerne les adolescents de 13 à 15 ans. Il s'agit de favoriser le développement de la lecture pour cette tranche d'âge en proposant des livres sur des sujets très variés, et qui sont proches de leur quotidien, préoccupations ou interrogation.

Pour tout renseignement c'est facile, il suffit de s'inscrire et d'emprunter les livres.

C'est au mois de juin à Rennes qu'aura lieu la remise du prix en présence de tous les auteurs

**Voulez-vous connaître un peu plus les oiseaux ?**

Alors rendez-vous à la bibliothèque du 25 janvier au 31 mars 2023 pour une exposition : " Observons les oiseaux".

Mieux comprendre les oiseaux, pour mieux les observer et mieux les protéger !

Partez à la découverte des chants des oiseaux, de leur comportement, leurs lieux de vie.

Des animations tout public auront lieu à la bibliothèque. Atelier dessin, lectures d'histoires, …

L'équipe de la bibliothèque lance un appel aux personnes qui souhaitent partager leur passion. N'hésitez pas à vous faire connaître.

**********

Et également un deuxième appel aux personnes qui souhaitent faire des permanences et intégrer la vie de la bibliothèque.

POUR RAPPEL

L'application « Mobithèque » est téléchargeable sur téléphone portable (via AppStore ou GooglePlay) pour suivre ses prêts, les prolonger de deux semaines supplémentaires et faire des réservations.

## Vive le bon temps !

Le Club du Muguet, club dit « du troisième âge » a pour but principal de rompre l'isolement et apporter du bien-être aux uns et aux autres. Il y a bien longtemps que la notion d'âge ne rentre plus en ligne de compte. Pour être adhérent à cette association il suffit juste d'avoir un peu de temps libre !

En 2022 en dehors des après-midis de jeux et des repas trimestriels, il y a eu plusieurs sorties :

**La famille Guerzaille**

**Le cadre Noir de Saumur**

**Nantes et le déjeuner sur l'Erdre**

La chorale a eu le plaisir de chanter dans des maisons de retraite pour le plus grand bonheur des résidents :

*Ici à Parcé*

La Gymnastique, le mardi matin, qui au début de l'année ne comptait qu'une petite douzaine de participants a vu ses rangs s'etoffer jusquà 27 (soit 2 grosses douzaines, pour le moment !).

Il a donc fallut proposer 2 plages horaire :
de 9h à 10h et de 10h à 11h avec bien sûr un temps pour l'aération entre les 2 cours.

Le Bal à LANDÉAN a eu lieu en septembre car Janvier était trop risqué avec la vilaine épidémie qui nous gâche la vie depuis fin 2019.

L'année 2023 n'est pas tout à fait là mais nous envisageons des nouveautés dont un atelier informatique un lundi après-midi par mois afin d'aider les adhérents à mieux se servir de leur ordinateur ou juste leur donner le « petit truc » qui leur manquait.

# Ecole Publique René-Guy Cadou

## Nous vous présentons tous les adultes de l'école

Côté Enseignants : Marie ROY a pris la suite d'Emilie GARNIER qui reprend sa classe à temps plein après 6 années de bons, loyaux et intenses services à la Direction de l'école.
Voici l'équipe au grand complet :

De haut en bas, de gauche à droite :

- Valérie PAILLARD (MS/GS),
- Maryline GUILLON (CE1/CE2),
- Rémy LOVATO (CE2/CM1),
- Emilie GARNIER (TPS/PS),
- Marie ROY (CP/CE1),
- Stéphanie LAMOUREUX (CM1/CM2),
- Magali TIBERTI (GS/CP),
- Delphine LANGLOIS (CE1/CE2 et CP/CE1 sur les temps de formation et de direction des titulaires)

L'équipe des AESH (**A**ccompagnants des **E**lèves en **S**ituation de **H**andicap) qui viennent en aide à plusieurs élèves de l'école :

De gauche à droite :

- Sylvie ALLAIRE,
- Catherine SKLARIK,
- Isabelle GIGORY,
- Jacqueline SOBOLEWSKI,
- Sonia BERTHELOT

L'équipe du périscolaire (ATSEM, garderie, cantine, ménage…) :

De haut en bas, de gauche à droite :

- Jean-François PASQUIER : cuisinier,
- Lydie GRUEL,
- Chantal RABINEAU,
- Louis CREIGNOU : resp. du personnel périscolaire,
- Maryse COUPÉ,
- Laurence JEUSSELIN,
- Géraldine PRIOUL
- Sylvie ROGER

Les deux « services civiques universels » qui nous accompagnent cette année :

Lisa SIREUL

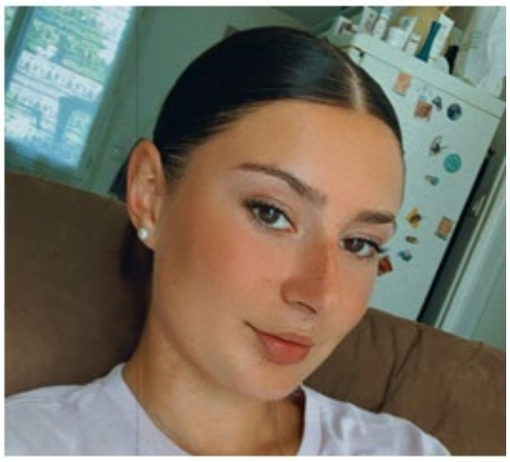

Gladys ROSSIGNOL

## Projet de l'année, autour de l'entraide, du respect, de la coopération

Bienvenue dans le **Quartier Cadou** ! Un quartier où les élèves coopèrent, s'entraident, apprennent les uns des autres et partagent des moments joyeux !

Les élèves sont répartis dans 7 "maisons" : chaque maison comprend une vingtaine d'élèves de la PS au CM2 et un enseignant qui est « l'ensembleur » !

Les maisons se nomment EPIQUE (équipe), OTUS (tous), TRAPAGE (partage), IDERA (aider), PEEQUI (équipe), IMA (ami) et IETIMA (amitié)…tout un programme ! Elles se réunissent tous les 15 jours et à chaque fois une mission nouvelle les attend : créer leur blason, écrire une chanson, fabriquer un cadeau de Noël secret pour un copain…et ce n'est qu'un début !

**Rencontre avec un auteur du salon du livre jeunesse de Fougères**

Vendredi 18 novembre, les élèves des classes de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2 ont eu le plaisir de recevoir l'auteur **Christos** dans leur classe, à l'occasion du 38ème salon du livre de Fougères.
Après une présentation de son métier d'auteur, Christos a amené les élèves à créer des écrits différents : un début d'histoire, une poésie, une chanson. Tout cela en relation avec leur projet annuel sur l'entraide : « ensemble ».

Les élèves avaient auparavant découvert plusieurs des albums de l'auteur qui en a écrit une cinquantaine et qui adore faire parler les écoliers sur des thèmes très différents et actuels.

**UN BON MOMENT DE PARTAGE ET DE COMPLICITE !**

## Les élèves de René-Guy CADOU sortent au cinéma

Dans le cadre de la nouvelle saison Cinécole, l'école a participé durant la semaine du 14 novembre 2022 à des séances de cinéma au sein du cinéma Le Club de FOUGÈRES.
Selon le principe de cette opération, trois films étaient proposés pour chaque niveau aux différentes classes de l'école.
Les élèves des classes de MS-GS ont visionné mardi 15 novembre une série de trois courts-métrages d'animation mettant en scène quatre vaches intitulée Le Quatuor à cornes « **Là-haut sur la montagne** » d'Emmanuelle GORGIARD.
Les élèves de GS-CP, CP-CE1 et CE1-CE2 ont de leur côté assisté à la projection d'un film d'animation de 2021 intitulé « **Maman pleut des cordes** » par Les Films du préau.
Les élèves des CM1-CM2 ont visionné, vendredi 18 novembre, un film intitulé « **Lynx** », de Laurent GESLIN.

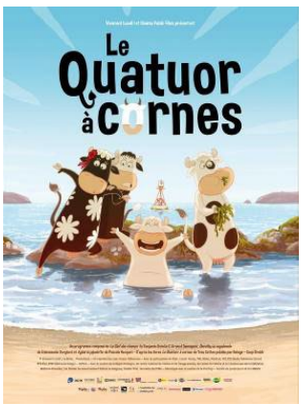

Un grand merci au cinéma Le Club pour leur accueil, et à l'association **Règle du Jeu Cinécole** de permettre à nos jeunes cinéphiles de participer à ces projections, pour exercer leur regard sur des œuvres cinématographiques de qualité, qui leur sont particulièrement dédiées.
Et merci également aux parents d'élèves qui ont eu l'amabilité de nous y accompagner.

## Sortie à la ferme pédagogique

Les classes de TPS/PS et MS/GS sont allés à la ferme pédagogique de SAINT OUEN DES ALLEUX. Ils ont fabriqué du jus de pommes grâce au broyeur et au pressoir. Le 1er groupe a réduit les pommes en purée (TPS/PS), le deuxième (MS/GS ) a fait couler le jus. Il était délicieux. Ensuite, les élèves sont allés chercher des feuilles de pissenlit dans la prairie et de chou dans le potager pour nourrir les lapins dans leur clapier. Ils ont ensuite nourri la basse-cour (poules, canards, oie) avec du blé et du maïs. Cette matinée s'est terminée avec un pique-nique en plein air !

## Cross parrainé solidaire

Comme chaque année, nous avons tous couru pour la bonne cause, deux bonnes causes en réalité : le **Téléthon et le Secours Populaire de Fougères**.

Chacun a couru, souvent jusqu'au bout de son souffle, sous un ciel d'octobre resté sage pour l'occasion. Plus de 800 euros ont été récoltés grâce aux dons des parrains de chaque élève. Une belle réussite, dans la bonne humeur et l'altruisme !

Nous adressons un grand merci à tous ceux qui ont permis la réalisation de cet événement : la commune pour son aide, les parents venus encadrer le parcours et supporter, nombreux, ainsi que les riverains du parcours, présents comme chaque année pour nous encourager !

## Quelques nouvelles de l'APE

Cette année, une nouvelle équipe a pris les rênes de l'Association des Parents d'Élèves de BEAUCÉ, vous trouverez ci-dessous la liste des membres du bureau :

- Estelle GENDRY, Présidente
- Jérémy PINAULT, Trésorier
- Céline LE MOAL, Secrétaire
- Lucile SANQUER, Chargée de communication
- Stéphanie LE MAOUT, Vice-Présidente
- Stéphane GUIDON, Vice-Trésorier
- Alan PRONO, Vice-Secrétaire

De nombreux membres ont également renouvelé leur participation à l'aventure ou nous ont rejoint cette année : Lydie REGNARD, Anne-Lise PROTTO, Valérie SOUBELET, Anne GALERNEAU, Romain BENOIT, Aurélie MEYRIE, Clarisse BEAUGENDRE, Daisy ROME, Pauline JARDIN, Bérangère PERRIER, Elise BOUY, Stéphanie LE CALVEZ, Régis BEILLEVERT, David MORICE, Valérie BEILLEVERT.

Depuis septembre, plusieurs actions ont déjà été menées au profit de l'association avec des ventes de saucissons et de sapins de Noël. Tous les bénéfices de ces ventes iront au profit de l'APE, permettant une contribution aux sorties scolaires organisées par l'école, à l'organisation d'évènements, … Nous maintiendrons également la magie de Noël avec la venue du Père-Noël et ses cadeaux à l'école avant le départ en vacances. Un bon moment pour les enfants que nous tenons à renouveler chaque année.

Pour la suite, nous vous proposerons :

- Février 2023 : Vente de menus à emporter, ouverte à tous les habitants de Beaucé et alentours, nous comptons sur vous !
- Avril 2023 : Vente de chocolats de Pâques
- Mai 2023 : Vide grenier (à consolider)
- Juillet 2023 : Une fête de l'école se prépare le 2 juillet…

Grâce aux enfants et à l'équipe enseignante, une contribution pourra aussi être apportée au Téléthon.

Un grand merci à tous, enfants, parents d'élèves, équipe enseignante, membres, bénévoles, habitants de Beaucé et alentours pour votre contribution à ces ventes et évènements !

Pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez désormais suivre l'actualité de l'APE sur Padlet, au lien suivant :

https://padlet.com/apebeauce/crsdt1crnixwckkr

En cas de besoin, vous pouvez également nous contacter par mail : apebeauce@gmail.com

En attendant de vous retrouver autour de futurs évènements, nous vous souhaitons à tous de très belles fêtes de fin d'année.

**Toute l'équipe de l'APE**

## Paroisse de la Visitation - Communauté locale de BEAUCÉ

Un 2ème panneau d'affichage extérieur est lisible à l'entrée de la grande porte de l'église.

**INFORMATIONS pour les MESSES DOMINICALES à 9h30**

Depuis SEPTEMBRE 2022, il y a un changement de date concernant les messes dominicales à savoir :

Le 1er dimanche du mois, messe à LAIGNELET
Le 2ème dimanche du mois, messe à BEAUCÉ
Le 3ème dimanche du mois, messe à JAVENÉ
Le 4ème dimanche du mois, messe à LÉCOUSSE
S'il y a un 5ème dimanche dans le mois, pas de messe dans ces communautés.

Concernant les messes en décembre 2022, la messe aura lieu le :
- Dimanche 11 Décembre et non le 4 et pas de messe le jour de Noël.

Ci-dessous le planning des messes à Beaucé en 2023 à 9h30 (sauf contre ordre), établi par le « Doyenné » :

- Dimanche 8 Janvier
- Dimanche 12 Février
- Dimanche 12 Mars
- Dimanche 9 Avril
- Lundi 8 Mai (temps de prières, heure à définir) - Dimanche 14 Mai
- Dimanche 11 juin
- Dimanche 9 juillet
- Dimanche 13 Août
- Dimanche 10 Septembre
- Dimanche 8 Octobre
- Samedi 11 Novembre (temps de prières, heure à définir)
- Dimanche 12 Novembre
- Dimanche 10 Décembre

# Agenda

- 12 janvier 2023 : Galette des rois du Club du Muguet
- 17 janvier 2023 : Galette des rois de UNC
- 21 janvier 2023 : Vœux de monsieur le Maire
- 9 février 2023 : Chandeleur du Club du Muguet
- 6 avril 2023 : Repas du Club du Muguet
- 28 avril 2023 : Concours de belote du Club du Muguet
- 29 avril 2023 : Tournoi de foot U11 et U13
- 8 mai 2023 : Cérémonie au monument aux morts
- 14 mai 2023 : Vide grenier APE
- 20 mai 2023 : Challenge « hors-jeu la violence » U8/U9 Bocage FC
- 27 et 28 mai 2023 : Bocage cup U14
- 3 juin 2023 : Concours de palets organisé par l'amicale des volières
- 24 et 25 juin : Girl's Game
- 2 juillet 2023 : Kermesse de l'école
- 7 et 8 octobre 2023 : Fête du pommé
- 28 et 29 octobre 2023 : Bourse aux oiseaux
- 11 novembre 2023 : Célébration à l'église et cérémonie au monument aux morts

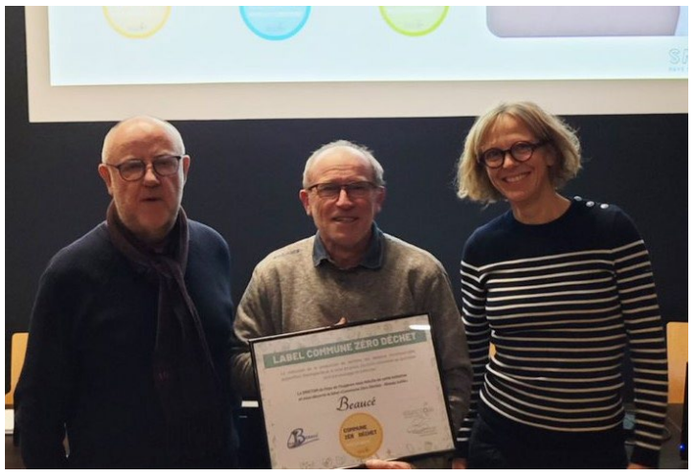

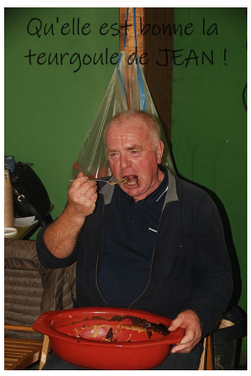


Comité de rédaction : Sylvaine BERTHELOT, Mickaël PRIOUL, Brigitte LAGRÉE, Paulina TABRIZI, Fabrice LIBOR, Fabienne LESAVETIER.
imprimerie.garlan@gmail.com - 02 99 99 53 06